



LES ÉCHOS

Bulletin d'informations municipales n°34

AU SOMMAIRE

- **Le Mot du Maire**
- **Etat-Civil 1^{er} semestre 2024**
- **Vie locale à Ottonville-Ricrange** : événements ayant eu lieu de janvier à juillet 2023
- **Mots des Associations** : Conseil de Fabrique, Chorale et APEOR
- **Informations diverses**
- **Résumés des Conseils Municipaux**
- **Article** : les J.O.

SITE INTERNET

Informations sur notre village , compte-rendu des conseils municipaux, événements à venir, informations administratives etc... sont consultables à l'adresse : www.ottonville.fr

Pour prendre contact avec «Les Échos» merci d'adresser vos messages à :
carine.mairie.ottonville.57@gmail.com

JOURS DE PERMANENCE DE LA MAIRIE

- ♦ Le **lundi** et le **vendredi** de 15h30 à 18h00 et les mardis matins sur rdv uniquement.
- ♦ **La mairie sera fermée du 15 au 26 juillet 2024 inclus**
N° de tél. de la mairie : 03 87 79 25 14
mail : mairie.ottonville@wanadoo.fr

Chères habitantes, chers habitants,

C'est avec une immense fierté et un profond enthousiasme que notre pays s'apprête à accueillir l'un des événements sportifs les plus importants de notre époque : les Jeux Olympiques et Paralympiques. Ces jeux incarnent bien plus que de simples compétitions sportives. Ils sont le reflet des valeurs fondamentales que nous chérissons tous : le partage, le respect et l'excellence. Les Jeux Olympiques et Paralympiques nous rappellent l'importance de l'effort, de la persévérance et de la solidarité. Ils sont une célébration de l'excellence, où chaque athlète, qu'il soit olympique ou paralympique, incarne l'esprit de dépassement de soi et inspire chacun d'entre nous à viser toujours plus haut.

Les Jeux sont également un puissant symbole de paix. En rassemblant des nations du monde entier dans un esprit de fraternité et de compétition saine, ils illustrent notre désir commun d'un monde harmonieux et solidaire. Dans un contexte international parfois tumultueux, ils sont une précieuse opportunité de montrer que l'unité et la paix sont possibles. La France, en tant que pays hôte, a l'opportunité de rayonner sur la scène internationale, en montrant notre capacité à organiser des manifestations d'une telle ampleur. Nous sommes impatients d'accueillir les athlètes, les officiels et les visiteurs du monde entier, et de leur offrir une expérience inoubliable. Ensemble, faisons de ces Jeux Olympiques et Paralympiques une source d'inspiration et de fierté pour notre commune et notre pays. Célébrons ensemble ces moments uniques qui resteront gravés dans nos mémoires, en soutenant nos athlètes dans leur recherche des médailles !

Enfin, l'été est une période propice aux vacances estivales, moments de détente et de convivialité partagés en famille ou entre amis. Nous vous encourageons à en profiter pleinement et à découvrir ou redécouvrir les richesses de notre territoire. Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent été, plein de joie, de moments partagés et nous l'espérons, de belles médailles !

Chères habitantes, chers habitants, au nom de tout le conseil municipal, je vous souhaite de passer un très bel été !

Votre maire, Gérard SIMON

ÉTAT CIVIL 1^{er} SEMESTRE 2024

MARIAGE

Le **10 mai** avril 2024, Monsieur Ludovic Lebrun et Madame Laura Demmer se sont unis en la mairie d'Ottonville.

Nos vœux de bonheur aux mariés!



NAISSANCES

Le **30 janvier**, **Leeroy** est venu agrandir la famille de Mariam et Michel Genter, domiciliés rue de Mazerolles et qui sont déjà les heureux parents de Merveille et Liam.



Quelques semaines plus tard, le **14 février**, **Lana** est arrivée au foyer de Fabien Dossing et Caroline Magalhaes domiciliés dans le lotissement des Épis d'OR à Ricrange.

Le **9 avril**, c'est **Louis** qui est venu combler de bonheur François Reslinger et Charlotte MICK.



Le **24 mai** enfin, le petit **Vassili** a pointé le bout de son nez chez Josua UREK et Amélie Kiefer qui vivent à Ricrange. Il est le dernier de la fratrie !

Bienvenue aux nouveau-nés et félicitations aux parents !

DÉCÈS

Le **3 janvier**, Victorine Pignon, née Jacob, a quitté ce monde à l'aube de ses 97 ans...

Le **7 avril**, Célestine Pignon, épouse Muller, notre très chère doyenne, âgée de 101 ans, est décédée à son domicile de Ricrange...

Nos sincères condoléances aux famille endeuillées



VIE LOCALE À OTTONVILLE - RICRANGE

La vie locale est au ralenti. Les associations, il n'y a pas si longtemps florissantes et dynamiques, ont déserté les emplois du temps des villageois. Manque d'investissement, manque d'idées, départs de membres actifs, conséquences de la crise COVID ? Peu importe... Certains déplorent cette inaction et ce vide culturel et social. La municipalité s'interroge et interpelle sa population qui a désormais tendance à se refermer sur elle-même et à ne plus penser qu'à son individualité. Or, un village n'est pas qu'une succession de rues, de maisons, de jardins, de haies, de terrasses. C'est surtout un ensemble. Un ensemble de personnes qui s'apprécient, qui se respectent et qui s'entraident, qui rient et partagent de jolis moments...

CONVERSION DE SAINT PAUL



Depuis un moment, le début de la vie associative annuelle va de pair avec le Conseil de Fabrique. **Fin janvier**, la paroisse a fêté la conversion de Saint Paul, le Saint Patron du village. Pour l'occasion, les enfants étaient invités à fabriquer leur propre lanterne avec laquelle ils sont entrés plus tard dans l'église. Là, ils ont mimé la vie de St Paul et sa conversion. À la fin de la messe, le Conseil de Fabrique a offert le pot de l'amitié. Un

beau temps de partage.



Confection des lanternes



En direction de l'église, avec sa lanterne



Arrivée dans l'église



Statue de Saint Paul



Saint Paul, incarné par un enfant qui rejoue les moments importants de sa vie



FÊTE DE LA LUMIÈRE

Le **2 février 2024**, sous l'impulsion du Conseil de Fabrique, la Fête de la lumière aussi nommée «Présentation de Jésus au Temple de Jérusalem» - Jésus étant alors reconnu comme lumière du peuple d'Israël - ou encore plus communément appelée «fête de la Chandeleur», parce que l'on célèbre à cette date le retour de la lumière, symbole de protection et de prospérité, s'est déroulée sur notre commune. Et oui, à la Chandeleur, il n'y a pas que les crêpes que l'on partage en famille, il peut également y avoir la foi...



CHASSE AUX ŒUFS ORGANISÉE PAR L'APEOR



Le mauvais temps de ce printemps 2024, n'a pas eu raison de la traditionnelle chasse aux œufs organisée par l'Association de Parents d'Elèves. Les enfants du village, avec quelques jours de retard - la chasse initialement prévue le 1^{er} avril ayant été reporté au **6 avril** - ont pu courir ou ramper (!) dans le pré du presbytère où le lièvre avait caché ses nombreux œufs. À l'issue de cette intense recherche, un goûter a été proposé.

UNE ROSE, UN ESPOIR ÉDITION 2024

Le week-end des **27 et 28 avril 2024**, l'opération «Une Rose, Un Espoir» a été reconduite pour la 27^{ème} fois. Initiée en 1998 par Monsieur Bernard Braun, cette opération vise à récolter des fonds pour aider la lutte contre le cancer : des motards sillonnent ainsi les villages d'un canton prédéterminé et font du porte à porte pour proposer aux habitants une rose, en échange d'un don minimum de 2€. Le groupe de motards du **secteur Bouzonville**, groupe présidé par François Ettenhuber, a traversé les rues du village le dimanche **28 avril**.

Et offrir un petit-déjeuner composé de café chaud et de croissants à ces hommes et femmes de tous âges, en remerciement de leur action, est devenu une vraie tradition pour notre commune ! Merci à Fabienne Tutin et Mireille Lenhard pour leur présence.



Toujours fidèles au poste ! Merci aux motards pour leur action



Leur pause achevée, la trentaine de participants a ensuite sillonné les rues pour y vendre les roses. **50 160,24€** ont été récoltés à cette occasion. La générosité des habitants d'Ottonville et d'ailleurs est à saluer. Près de 8000€ ont été collectés en plus par rapport à l'an passé. Un record !

Crédit photo : Une Rose, Un espoir Bouzonville Facebook

PLUIE & INONDATION

Les **16 et 17 mai** ont marqué les esprits des habitants du Pays de la Nied par l'intensité exceptionnelle des pluies qui ont provoqué des débordements et des inondations sur le secteur. Sur notre commune, le ruisseau est sorti de son lit, inondant certaines routes et caves. L'atelier communal n'a pas été épargné. D'autres villages proches d'Ottonville ont malheureusement été bien plus touchés : Eblange, Boulay ou encore La Walze... En tout, ce sont 277 communes mosellanes qui ont été reconnues en état de catastrophe naturelle.



Sous l'eau, il y a la rue de la Forêt ! Le ruisseau a bien débordé, entraînant des inondations de caves et garages...



La rue du ruisseau porte bien son nom....

Le carrefour Lorraine-Guérange sous l'eau....

Même scène à Ricrange.



Décorations de Noël et conteneurs ont été déplacés par la force de l'eau. La marque laissée par l'eau sur le mur de l'atelier communal laisse pantois ! La nature nous rappelle sa domination sur l'Homme et que rien ne peut lui résister...

ÉCOLE GÉRARD LOSSON : ANNÉE SCOLAIRE 2023 –2024

Les 10 mois de cours se sont écoulés à une allure folle... Les enseignantes, Mesdames Dailly et Newel, ont organisé quelques événements. Un immense merci à Fatima, notre perle irremplaçable, pour les photos qu'elle a eu à cœur de transmettre !

Février 2024 : carnaval dans la classe des CE2– CM1—CM2



Petits moments de vie pris sur le vif, avec Fatima, avec maitresse Sabine Newel... Ou lors d'anniversaires dans la classe des Petite-Section - CP et CE1 :



Le 4 juin 2024 : intervention des pompiers de Boulay : massage cardiaque avec mannequin, essaiage des tenues de pompiers, découverte du camion et de la lance à incendie par les enfants et ... les grands enfants. Un beau programme !



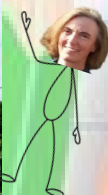
Le 20 juin 2024 : sortie champêtre et découverte de la faune et flore locales. M. Gydé, animateur « passeur de nature » au conservatoire d'espaces naturels de Lorraine, a fait découvrir aux enfants la nature tout au long de la journée grâce à différentes activités adaptées à chaque classe (vie des animaux, éveil sensoriel, lecture de paysage...)



Le lundi 1^{er} juillet 2024 : l'après-midi, tous les élèves de l'école ont participé à des Olympiades au terrain de sport de la commune. Les élèves ont tourné sur trois ateliers ayant pour thématique : lancer (loin, précis), courir (course relais, course de vitesse) et jouer (jeux coopératifs avec balle et cerceaux). Chaque équipe est passée également dans un atelier «Coin calme» où les écoliers ont pu boire et se reposer autour d'énigmes sur le thème du sport. A l'issue de cet après-midi, chaque écolier a reçu un diplôme pour sa participation, un livret «Au cœur des jeux» et une pièce commémorative de 2 euros (cours légal) comme l'a souhaité le président de la République afin qu'ils gardent une trace des jeux d'été 2024.



Le 5 juillet 2024 : fin de l'année scolaire. Pour remercier le travail des enseignantes, AESH et l'investissement constant de Fatima Abbad, l'APEOR a offert des bouquets de fleurs. Après trois années passées à Ottonville, Madame Emeline Dailly quitte son poste d'enseignante et vogue vers de nouveaux horizons sur Falck. Nous lui souhaitons le meilleur !



Les 4 (5!) mousquetaires d'Ottonville posent pour la dernière journée de l'année scolaire ! La directrice ayant achevé ses cours le jour précédant, elle manque à l'appel mais, si vous regardez bien, elle est quand même là !

A droite, Fatima et ses derniers loustics attendent bien au frais, la fin de l'année scolaire...



AMÉNAGEMENTS & AMÉLIORATIONS

On tente de faire
toujours mieux !

Une climatisation réversible au Périscolaire

Le bâtiment périscolaire où sont accueillis les enfants, le matin avant l'école, lors de la pause méridienne ou le soir après les cours, est un bâtiment moderne



et esthétiquement fort appréciable, ses grandes baies vitrées offrant une clarté imbattable. Cependant, les beaux jours ont très souvent été synonymes de chaleur étouffante. Pour remédier à ce problème qui pouvait fortement impacter la qualité de vie des enfants et de Madame Fatima Abbad, il a été décidé par le conseil municipal de procéder à l'installation d'une **climatisation réversible** qui aura pour double tâche d'empêcher, en été, la chaleur étouffante mais aussi de remplacer, à la mi-saison et en hiver, l'actuel chauffage électrique au sol afin de faire des économies substantielles.

Un joli bâtiment avec des baies vitrées à l'origine de fortes chaleurs

Après comparaison de différents devis, c'est l'entreprise **FRIDERICH** de L'Hôpital qui a été choisie pour effectuer les travaux de changement de chauffage/climatisation. Le montant des travaux s'élève à 6982.50€ TTC. Depuis quelques mois, le nouveau matériel est installé et l'ambiance est devenue bien plus agréable ! Dans la partie haute du bâtiment, un premier split a été installé dans la cuisine et un second split a été installé dans la salle de jeux.



Des tableaux interactifs à l'école Gérard Losson



Durant les vacances scolaires de printemps, une partie de l'équipe municipale n'a pas chômé. Notre maire, Gérard Simon, et Martin Muller, conseiller municipal, ont procédé à des travaux dans les salles de classe de l'école communale (installations de nouvelles prises électriques, prises internet, câbles internet...) pour qu'enseignantes et élèves puissent utiliser leurs deux nouveaux TBI (Tableaux Blancs Interactifs) acquis tout récemment par la mairie. Ils sont beaux, modernes et rabattables !

C'est la société **LBI SYSTEMS** qui a été choisie pour fournir ce nouveau matériel. Dans le cadre du projet fus@é, une subvention de 45% a été octroyée sur la somme de 7540€ HT, soit 3393 € .

Création d'une nouvelle desserte pour la ligne EBL00



Afin de garantir une meilleure sécurité et faciliter l'action de Madame Fatima ABBAD, le lieu de prise en charge des élèves **scolarisés en classe de maternelle** à l'école intercommunale, a été modifié. Depuis la deuxième semaine de **mai 2024**, les enfants sont pris en charge, chaque matin vers 8h05, **devant la salle polyvalente**. Un zébra jaune matérialise cette nouvelle desserte. Le retour s'effectue au même endroit.

Dispositif Géocœur



À l'initiative de l'Association Française de Premiers Répondants, le dispositif **Géocœur** a vu le jour. Destiné à sauver les victimes d'arrêt cardiaque, ce boîtier connecté a été installé en avril au-dessus du DAE à Ottonville. Rappelons que ce DAE se situe sur le mur de la salle des fêtes. Le nouveau boîtier allie un **signal lumineux et sonore** et prévient ainsi les habitants lorsqu'un arrêt cardiaque survient à proximité. Alertés, vous pourrez ainsi apporter au plus vite le défibrillateur à la victime. Pour connaître l'adresse à laquelle se rendre, il suffira de flasher le QR code présent sur le boîtier.

Création d'une place PMR

Souhaitée par les représentantes des parents d'élèves et demandée lors des derniers Conseils d'école, une place réservée aux personnes handicapées ou à mobilité réduite a récemment été créée sur le parking devant l'école. La place PMR déjà existante devant la chaufferie a aussi été repeinte (son tracé avait disparu lors des travaux de réhausse de la toiture). **Merci de les laisser toujours libres d'accès.**



Employé communal : une nouvelle aide précieuse



Pour venir renforcer l'action de Michel Cadra, un **second employé communal** a été engagé il y a quelques semaines. Son action sera ponctuelle et limitée dans le temps : du mois d'avril à fin septembre, pour 6 mois au maximum et 15h/semaine. Une aide bienvenue puisque cette période estivale est toujours bien remplie. L'entretien du chemin de vie, les tontes, les débroussaillages, balayages ou encore les arrosages et autres travaux divers et variés seront désormais aussi assurés par Monsieur Serge Kremer qui s'est fait connaître suite à la publication de l'annonce du poste à pourvoir. Bienvenue à Serge !

Application de la tonte raisonnée



Depuis l'an passé, la tonte raisonnée ou différenciée qui est l'action de laisser la pelouse (ou une partie) à l'état sauvage dans le but de favoriser la biodiversité est appliquée sur notre commune. Le bien-être pour tous !

À venir : une antenne-relais

Sur proposition de SFR, une antenne de radiotéléphonie sera installée prochainement à Ottonville sur le lieu-dit «Wingerten». Son rôle sera d'améliorer les communications en rayant de la carte zones blanches et zones grises pour que partout (sur Ricrange et sur Ottonville) et tout le temps, particuliers comme professionnels de la santé (pompiers, médecins, infirmières...) puissent être joignables ou/et puissent joindre un interlocuteur.



MOTS DES ASSOCIATIONS

LE CONSEIL DE FABRIQUE D'OTTONVILLE – RICRANGE

Des nouvelles du Conseil de Fabrique...

Fin janvier, la paroisse a fêté la conversion de Saint Paul, son Saint Patron : les enfants sont d'abord entrés dans l'église en tenant à la main la lanterne qu'ils avaient fabriquée. Puis, ils ont mimé la vie de St Paul, sa conversion : un enfant a traversé la grande allée sur son cheval. Les confirmands du secteurs s'étaient joints à l'assemblée. À la fin de la messe, le Conseil de Fabrique a offert le pot de l'amitié. Un beau temps de partage. St Paul reste actif...

Début février, fête de la lumière à Ricrange : chacun est reparti avec une bougie représentant la lumière du Christ.

En mai, passation de relais : Madame Karine Diedrich (sacristine pendant 23 ans) laisse sa place à Mmes Karine Mehl (logistique), Josyane Hiery (entretien du linge et... fleurissement). MM. Denis Diedrich, Joseph Kremer et Dominique Reppinger (18 ans de mandat) ont cédé leur poste à Mme Thiphanie Macia-Nagel (secrétaire) et MM. Pierre Delon (trésorier), Joël Diedrich (assesseur) et Alexandre Reinartz (assesseur en remplacement de Mme Pierrette Ernzerhoff décédée en 2023).

Que les anciens soient chaleureusement remerciés et les nouveaux bien encouragés.

Les projets du Conseil de Fabrique jusque fin décembre :

- La fête des récoltes le 08 / 09
- Un atelier- musique proposé aux enfants le 07 / 09 : instruments à percussion, chants profanes et religieux
- L'Opération Beaujolais Nouveau
- La Kappelfesch à Ricrange 08 /12/ 24
- Une nouvelle mouture de la crèche en fin d'année.

Des occupations riches en perspective !

L'association profite de ce bulletin, pour présenter à tous le nouveau logo de la paroisse qui allie l'église, la chapelle et des épis de blé. Vous l'avez peut-être aperçu au détour d'un article. Il a été créé par Madame Thiphanie Macia- Nagel. Merci à elle !



Martine Becker, présidente

CHORALE SAINTE-ODILE

Pour que perdure la chorale d'Ottonville-Ricrange, il devient nécessaire de trouver de nouveaux choristes. Personne ne peut rester indifférent : la chorale existe depuis 1900 ! Si vous avez une jolie voix - ou moins jolie... car tout se travaille ! -, si vous ressentez l'envie de chanter et de partager des moments de convivialité avec des personnes sympathiques et habitées par l'amour du chant, vous êtes cordialement invités à vous faire connaître auprès de l'association. Pour cela, rien de plus simple : contactez par courrier Monsieur Denis Diedrich qui habite au 30, rue de l'église à Ottonville. Les membres de la Chorale vous remercient et vous souhaitent de bonnes et agréables vacances d'été.

Denis Diedrich

APEOR

L'APEOR souhaite remercier les maitresses et Fatima pour leur implication et leur bienveillance auprès de nos enfants et tout particulièrement Madame Dailly pour ses années à enseigner à Ottonville, nous lui souhaitons de nouvelles aventures passionnantes !

Bonnes vacances à tous et une bonne rentrée en septembre pour nos écoliers.

Karine Mehl, présidente de l'APEOR.

INFORMATIONS

COMMENT VÉRIFIER SI VOUS ÊTES INSCRIT SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

Grâce au téléservice « [Interroger sa situation électorale](#) », vous pouvez vérifier en ligne votre inscription et retrouver l'adresse du bureau de vote dans lequel vous êtes inscrit, votre numéro national d'électeur et les procurations reçues ou données. Ce service est accessible avec FranceConnect ou un compte Service-public.fr

COMMENT S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

Un **jeune Français qui atteint l'âge de 18 ans** est inscrit automatiquement sur les listes électorales s'il a fait la démarche de recensement citoyen à partir de 16 ans (voir ci-dessous).

Une **personne devenue française après 2018** est elle-aussi inscrite automatiquement sur les listes électorales.

Attention toutefois ! En cas de déménagement, votre inscription ne sera pas automatique dans votre nouvelle commune. Vous pourrez faire votre demande en ligne sur le site **Service-Public.fr**. Un justificatif de domicile de moins de 3 mois ainsi qu'un justificatif d'identité vous seront demandés. La carte électorale sera envoyée par courrier à votre domicile au plus tard 3 jours avant le 1^{er} tour de l'élection.

RAPPEL : RECENSEMENT CITOYEN



Tous les jeunes de nationalité française doivent se faire recenser en mairie dans les **trois mois qui suivent leurs 16 ans**. Le livret de famille et une carte d'identité seront demandés lors de cette démarche.

Une attestation de recensement sera ensuite remise. Cette attestation est obligatoire pour s'inscrire à un examen comme le baccalauréat. Ce **recensement obligatoire** permettra d'être convoqué à la Journée de Défense et de Citoyenneté (JDC), d'être inscrit sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans ou **à un examen et même au permis de conduire**.

À VOS AGENDAS

Le **dimanche 6 octobre 2024** se tiendra le traditionnel REPAS DES SENIORS. Une surprise vous attendra !

PRIORITÉ À DROITE À RICRANGE

La sortie du lotissement des Épis d'OR sème le doute dans l'esprit de certains automobilistes. Oui, il s'agit bien d'une priorité à droite et les voitures qui viennent de Boulay doivent céder le passage aux véhicules qui sortent de l'impasse. Un **marquage jaune** a été peint le long des trottoirs pour attirer l'œil sur la priorité. Toutefois, nous demandons aux nouveaux habitants du lotissement de rester prudents et ne pas s'engager sans réfléchir, et à vive allure, sur la Route de Boulay ! Prudence est mère de sureté dit l'adage. D'autres marquages jaunes vont bientôt voir le jour sur la commune aux endroits qui peuvent poser problème et qui sont accidentogènes.

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

À Ottonville, sur les **348 inscrits, 248 personnes** ont voté. Les 3 candidats ayant dépassé la barre des 12.5% étaient : A. Loubet avec 55.16%, Y. Selmani avec 18.07% et L. Muller avec 17.23% des voix. Dans notre circonscription, avec 53.33% des voix exprimées, c'est A. Loubet qui a été élu dès le premier tour.

BOIS D'AFFOUAGE



En raison des mauvaises conditions climatiques du printemps 2024, **une prolongation du permis d'exploitation a été décidée**. La date initiale du 30 juin a été repoussée au **30 juillet**. Ceux qui ont déjà achevé leur bois devront s'armer de patience : une seule réception sera faite pour tous.

DES RAPPELS BIEN UTILES

Un certain nombre d'administrés ont récemment pris contact avec la mairie (via les adjoints ou par mail/courrier) pour exposer les désagréments auxquels ils sont souvent ou régulièrement confrontés. Les incivilités se font de plus en plus fréquentes. Parfois sans que les personnes fautives ne s'en rendent compte, parfois malheureusement de façon volontaire avec la simple envie de faire «comme cela les arrange» ou «comme elles en ont envie». Il y a pourtant des règles de vie simples. Respectez-les !

FEUX DE JARDIN



Ils sont strictement interdits toute l'année dans un souci de sécurité et de salubrité publique (directive préfectorale). L'amende est de **450€ en cas d'infraction.**

TRAVAUX : HORAIRES AUTORISÉS

Les travaux de bricolage ou de jardinage par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de



leur intensité sonore, telles que **tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, scies électriques, etc.** ne peuvent être effectués que :

les jours ouvrables de **8h00 à 12h00** et de **14h00 à 19h00** ;
les samedis de **9h00 à 12h00** et de **15h00 à 19h00** ;
les dimanches et jours fériés de **10h00 à 12h00**.

En cas d'infraction, l'amende est de **68€**. **Merci aux anciens et nouveaux habitants de respecter ces consignes !**

OBLIGATION D'ENTRETIEN DES TROTTOIRS



Si le balayage des voiries revient effectivement à la municipalité, nous vous rappelons que les propriétaires ou les locataires ont obligation d'assurer le **nettoyage des entrées de propriétés, des trottoirs, des caniveaux sur toute la largeur de la propriété.** Cette obligation s'applique aux propriétés bâties et non bâties. Herbes folles, graviers projetés lors des entrées et départs des allées de garage, débris divers doivent donc disparaître pour le plaisir des yeux de tous et ... éviter l'apparition de nuisibles...

CODE DE LA ROUTE

Le port du casque est obligatoire en 2 roues ainsi qu'en quad. Les **priorités à droite présentes en nombre à Ottonville et à Ricrange (faut-il rappeler que l'absence de panneau signifie priorité à droite?)** ne sont pas une innovation fantaisiste et il faut les



respecter. Autre rappel : des **aires de retournement** présentes en bout d'impasse (rue de Mazerolles et rue de Guérange à Ottonville, impasse des Epis d'OR à Ricrange) doivent rester **libres**. Elles ne sont pas des places de parking ! De même, les trottoirs sont destinés aux PIÉTONS, **seuls les allées et garages doivent être utilisés pour garer les voitures.** Bien entendu, quelques **exceptions** sont toutefois autorisées. Enfin, les stationnements à proximité des virages sont interdits par le code de la route et vous êtes priés de ne plus vous garer avant ou après un virage. Trop d'abus sont régulièrement recensés et gênent non seulement la circulation mais sont aussi accidentogènes (peu de visibilité, trottoirs inutilisables etc...). Il faut que cela change !

BRUITS DE VOISINAGE



Les beaux jours sont là, est-il utile (oui, encore et toujours !) de rappeler que pour maintenir la bonne qualité de vie qui est la nôtre, il est primordial de **respecter son voisinage**. Sont interdits de JOUR comme de NUIT, tous bruits causés sans nécessité ou dus à un défaut de précaution ou de surveillance, susceptibles de porter atteinte à la santé des habitants ou **au repos et à la tranquillité du voisinage**. En somme, oubliez les «22h00» ! Faire du bruit à n'importe quel moment est répréhensible : veillez donc à ne pas laisser votre chien aboyer de trop longues heures, votre musique pop, rap, rock etc... indisposer votre voisinage ou vos répétitions musicales perturber le calme. De la même façon, évitez les passages répétitifs des deux-roues dans certaines rues ou champs du village etc... Ayez du bon sens et adaptez vos agissements pour respecter les règles de vie en ayant toujours en tête cette citation de John Stuart Mill **«La liberté de l'individu doit être ainsi bornée : il ne doit pas se rendre nuisible aux autres.»** Enfin, celles et ceux qui utiliseront la salle des fêtes sont priés de faire la fête à l'intérieur du local. Cris, rires et beuveries n'ont rien à faire dans la rue ! Les riverains vous remercient.

RÉSUMÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX de JANVIER à JUILLET 2024

(l'intégralité des contenus est disponible sur le site internet www.ottonville.fr)

CONSEIL MUNICIPAL du 12 janvier 2024

Point 1 : Mise en 2^{ème} adjudication du lot 2

La première adjudication du lot 2 ayant eu lieu le 4 janvier 2024 à 14h et l'unique candidat n'ayant pas fait d'offre, l'adjudication n'a pu avoir lieu. Le Conseil Municipal DECIDE de remettre en adjudication le lot 2 au prix de 3 500€ le vendredi 4 mars 2024. Les candidatures devront être déposées en Mairie avant le vendredi 23 février 2024 à 18h.

Point 2 : Désignation de l'estimateur des dégâts de gibiers

Le Conseil Municipal DECIDE de nommer Monsieur Vincent GUILLAUME, estimateur des dégâts de gibiers pour la période de chasse 2024-2033.

Point 3 : Chemin de vie, acquisition auprès du département

Le Conseil Municipal DECIDE d'acquérir une bande de terrain située entre la RD154F et la parcelle cadastrée section 11 n° 55 d'une superficie de 13a 07ca auprès du Département pour l'euro symbolique et AUTORISE le Maire à signer tous les actes administratifs nécessaires à cette transaction, les frais de géomètre étant à la charge de la commune.

Point 4 : Convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie

Après avoir pris connaissance de la convention de location pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur la parcelle cadastrée section 11 n° 87 entre la Commune d'Ottonville et la société SFR, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Point 5 : Approbation du rapport annuel du service eau potable 2022

Le rapport annuel est accepté.

Point 6 : Identification des zones d'accélération pour l'implantation des énergies renouvelables (ZAE nR)

3 participants ont assisté à la réunion publique organisée à la mairie d'Ottonville le 10 janvier 2024 de 16h à 18h

CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} mars 2024

Point 1 : Validation de la liste des candidats admis à la 2^{ème} adjudication du lot 2

Une nouvelle candidature, celle de Monsieur Sacha KLEER, a été déposée avant la date limite de dépôt qui était le vendredi 23 février à 18h. Le locataire sortant ayant demandé son droit de priorité est également candidat à l'adjudication devant avoir lieu le 4 mars 2024 à 14h.

Point 2 : Compte de Gestion 2023

Monsieur le maire donne les chiffres du compte de gestion 2023 qui sont identiques à ceux du compte administratif 2023. Le pointage des comptes individuels n'a fait état d'aucune différence. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents le conseil municipal donne quitus à Madame DE SANTIS, cheffe du Service de Gestion Comptable de Saint-Avold, pour leur compte de gestion 2023.

Point 3 : Compte Administratif 2023

Le conseil approuve à l'unanimité le compte administratif. Les chiffres du fonctionnement et de l'investissement sont consultables en intégralité sur le site internet.

Point 4 : Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget

A l'unanimité des membres présents, le Conseil accepte les propositions du Maire.

Point 5 : Remboursement de facture « diagnostic amiante » à la suite d'acquisition

Suite à l'acquisition du terrain avec garage situé section n°1, parcelle n° 238, par voie de préemption, le Maire propose de rembourser la facture du diagnostic amiante réalisé sur le garage et payée par l'ancien acquéreur, Madame APARICIO Laetitia (150€)

Point 6 : Organisation du temps scolaire à la rentrée 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de demander à titre dérogatoire le renouvellement, pour une période maximum de trois ans, de l'organisation des enseignements répartis sur quatre jours hebdomadaires.

Point 7 : Délibération autorisant le Maire à signer la convention pour la réalisation des aménagements externes du futur lotissement dit « Huelsenklopp »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de convention de la SARL VALERY, relative à la réalisation des travaux d'aménagements externes au futur lotissement dit « Huelsenklopp ».

Après avoir pris connaissance de la proposition de convention et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention à condition d'y ajouter l'installation de trois lampadaires.

Point 8 : Abrogation partielle de la délibération du 19/03/2015 instaurant une PVR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE d'abroger en partie sa délibération du 19/03/2015 instaurant une PVR au lieu-dit « Huelsenklopp » et DECIDE de maintenir la PVR route de Boulay à Ricrange telle que mentionnée dans sa délibération du 19/03/2015

Point 9 : Changement de système de chauffage/climatisation au périscolaire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de compléter le système de chauffage du périscolaire par une climatisation réversible afin de faire des économies d'énergie en hiver et éviter que les enfants se trouvent dans un environnement surchauffé en été. Le but étant de passer d'un chauffage au sol électrique à une pompe à chaleur réversible. Après consultation de plusieurs devis, le Conseil Municipal DECIDE de faire réaliser les travaux de changement de chauffage/climatisation du périscolaire par l'entreprise FRIDERICH de L'Hôpital pour un montant de 6 982,50TTC.

Point 10 : Assujettissement à la TVA de la commune pour la vente de bois

La Commune d'Otonville est désormais concernée (46 019,39€ de recettes en 2022 et 166 615,34€ en 2023), à l'assujettissement à la TVA pour la vente de bois, assujettissement qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE du 8 mars 2024

Point 1 : Chasse : Résultat de la 2^{ème} adjudication du lot 2 et bail de chasse

La 2^{ème} adjudication du lot 2 à la bougie menée par Madame Joelle DE SANTIS, receveur municipal, a été positive. La mise à prix de 3 500€ a été couverte par monsieur Sacha KLEER, qui a surenchéri à 5 000€. Monsieur DUCHAUX représentant Monsieur CUISINIER, adjudicataire sortant ayant demandé son droit de priorité, ne souhaite pas exercer ce droit. Le Conseil Municipal DECIDE de louer le lot de chasse n°2 de la commune à Monsieur Sacha KLEER au prix de 5 000€ et AUTORISE monsieur le Maire à signer le bail de chasse correspondant

Point 2 : Chasse : Remboursement des frais de publication et frais de criée

Le Conseil Municipal DECIDE de fixer l'indemnité de criée qui sera reversé à l'inspectrice divisionnaire à 100€ et que les frais de publication seront à la charge du locataire à hauteur de 50%.

CONSEIL MUNICIPAL du 12 avril 2024

Point 1 : Vote du taux des impôts directs locaux

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur déli-

bération, les logements vacants depuis plus de deux ans. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide d'accepter la proposition de Monsieur le Maire et de maintenir les taux :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 24,00 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35,44 %
- taxe d'habitation : 9,80 %

Point 2 : Subventions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, définit les subventions suivantes : Une rose, un Espoir contre le cancer 600€; Union des Invalides et Anciens Combattants 150€ ; AFPR 150€ ; Prévention routière 50€

Point 3 : Budget Primitif 2024

Monsieur le maire présente le budget primitif 2024. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2024 qui se définit comme suit : Fonctionnement : Dépenses et Recettes 632 979,24€
Investissement : Dépenses : 269 811,66€ et Recettes : 335 811,66€

Point 4 : Création de poste

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour seconder l'Adjoint technique titulaire dans ses tâches pendant la période estivale (pour une période de 6 mois allant du 1^{er} avril au 30 septembre inclus), le conseil accepte la création d'un nouveau poste. La rémunération de l'agent sera calculée par référence au 1^{er} échelon du grade de Adjoint Technique Territorial

Point 5 : Prix du bois d'affouage

La commune étant assujettie à la TVA depuis le 1^{er} janvier 2024 sur la vente de bois, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le nouveau prix du stère TTC. Monsieur le Maire propose de passer le prix du stère du bois d'affouage à 15€ TTC. Le Conseil Municipal APPROUVE la proposition et DECIDE de fixer le prix du stère du bois d'affouage à 15€ TTC.

Point 6 : Travaux forestiers

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des divers travaux forestiers devant être réalisés dans les parcelles 4.b, 5.u et 34.u de régénération. Après avoir présenté les devis K2T de 8 651,84€ TTC et de DELTA FOREST de 18 068,40€ TTC, le Conseil Municipal approuve ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

CONSEIL MUNICIPAL du 17 juin 2024

Point 1 : Chasse : modification de la délibération du 16/10/2023 relative au renouvellement des baux de chasse

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **accepte** la création d'une réserve d'une surface de 57 ha 58a 09 ca et les enclaves d'une superficie de 39 ha 71 a 37ca, soit un total de 97 ha 29 a 46 ca ainsi que la création d'une seconde réserve d'une surface de 36 ha 54 a 78 ca et les enclaves d'une superficie de 15 ha 24 a 84 ca, soit un total de 51 ha 79 a 62 ca

Point 2 : Délibération instaurant la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'instaurer la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

Point 3 : Eglise : protection contre la foudre

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il y a absence de parafoudre imposé par la norme NF C 15-100 de décembre 2002 dans l'église. Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise S.A.P. d'un montant de 4720,80€ TTC.

Point 5 : Achat d'équipements sportifs de plein air

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors d'une précédente réunion, il avait été envisagé d'installer des agrées le long du chemin de vie. Il présente au conseil municipal différents devis pour des équipements sportifs d'extérieur. Après en avoir délibéré, le conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise TRAINER pour un montant de 10 419,50€.

PARIS 2024



LES JEUX OLYMPIQUES

Les Jeux olympiques de Paris vont se dérouler du **26 juillet au 11 août 2024** prochains. Officiellement appelés les Jeux de la XXXIII^{ème} olympiade, ils sont accueillis pour la 3^{ème} fois par la France (auparavant, il y a eu des Jeux en 1900 puis en 1924). Cette année, les sites olympiques seront surtout concentrés autour de Paris mais aussi dans, et hors, de l'Hexagone : à Nantes, Bordeaux, Marseille, Nice, Saint -Etienne, Lyon et ... même à Tahiti !

D'où viennent les Jeux Olympiques ?

De Grèce ! Et plus précisément du Péloponnèse, à Olympie, où des jeux sportifs avaient lieu tous les quatre ans. On honorait alors le dieu Zeus. Dans les anciennes sources grecques, la date **de 776 avant J-C** est souvent citée comme point de départ de cette tradition mais rien n'est certain... la mythologie se mêlant à l'histoire ! On rapporte ainsi que c'est Zeus lui-même qui inventa les jeux pour célébrer sa lutte victorieuse contre Kronos, roi des Titans et père des dieux « chronides », Héra, Hades, Hestia, Demeter et Zeus lui-même...

Durant la période des jeux antiques, les conflits et les guerres s'arrêtaient : cette trêve permettait ainsi aux athlètes et au public de se rendre à Olympie pour participer ou assister aux différents jeux, en paix et en sécurité. Seuls les hommes grecs et libres pouvaient alors y concourir. Les épreuves étaient bien moins nombreuses que de nos jours ! Il n'y avait que des **épreuves individuelles** comme la course à pied, la lutte, la boxe, le pancrace (mélange de lutte et de boxe), le pentathlon (course, saut en longueur, lancer du disque, lancer du javelot et lutte) et les courses de chars... Et il n'y avait qu'un **seul vainqueur**, l'olympionique. Sa récompense était purement honorifique : une couronne de laurier était placée dans ses mains et une corde rouge était ensuite nouée autour de sa tête et de ses mains. Nous sommes bien loin des médailles en or, argent et bronze et des chèques parfois exorbitants visant à gratifier les victoires de nos sportifs modernes.

Depuis quand les Jeux modernes existent-ils ?

C'est 1896, à Athènes, que se déroulent les premiers jeux que l'on qualifiera de «modernes». Pierre de Coubertin, baron français, lance l'idée de rénover les Jeux antiques pour non seulement populariser les sports à l'international, mais aussi pour favoriser les interactions culturelles entre les pays et pour promouvoir les valeurs éducatives et universelles.

Pourquoi les anneaux olympiques ?

Les **cinq anneaux entrelacés** représentent **les cinq continents unis par l'olympisme**. Quant aux six couleurs (en incluant le blanc en arrière-plan), elles représentent toutes les nations.

Et les Jeux paralympiques ?

Cette année, ils vont se dérouler juste après la première salve, du **28 août au 8 septembre 2024**. Moins médiatisés que les Jeux originaux, ils n'en sont pas moins glorieux. Au contraire ! Apparus en **1960** aux Jeux de Rome, ils sont de nos jours plus connus que les J.O. d'hiver ! 4400 athlètes seront présents et s'affronteront au cours de 549 épreuves.

Bonne chance aux sportifs français ! Vive la France !

Source : olympics.com/cio/faq/histoire-et-origine-des-jeux/quelle-est-l-origine-des-jeux-olympiques

Bouclage : 6 juillet 2024

Les Échos d'Ottonville - Ricrange n° 34 - janvier à juillet 2024

Édité par la Mairie - 1 rue de Lorraine - 57220 Ottonville - Ricrange - tél. 03 87 79 25 14.

Directeur de la publication : Gérard Simon - Rédactrice en chef : Carine Zannier - Journalistes : Martine Becker - Karine Mehl - Sabine Newel - Carine Zannier.

Crédits photo : Fatima Abbad - Martine Becker - Emeline Dailly - Mireille Lenhard - Sabine Newel - Fabienne Tutin - Carine Zannier. Conception, maquette, impression : Mairie.

Tirage à 210 exemplaires.

Ne pas jeter sur la voie publique

